

Projet éolien des Hauts de l'Armançon

Lettre d'information n°2 – Avril 2018*



LE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

LE PROJET

Environ 2/3 des parcelles appartiennent aux communes.

DES QUESTIONS ?

Les élus d'Aisy, Cry, Nuits et Perrigny et l'équipe wpd se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

NOUS CONTACTER

éolien.armancon@wpd.fr

14b rue du Chapeau
Rouge
21000 Dijon
03.74.31.01.30

PRINCIPE :

- ✓ Favoriser l'insertion du parc éolien dans son environnement local
- ✓ Participer durablement à la protection et à l'enrichissement de la biodiversité et du cadre de vie

MISE EN ŒUVRE : Mesures environnementales durables, adaptées au territoire et financées par wpd.

PRINCIPALES THÉMATIQUES DU PROGRAMME :

- Développement de la biodiversité forestière;
- Aménagement paysager de la vallée de l'Armançon et de ses abords;
- Restauration, entretien et diversification des zones humides des fonds de vallées.

LE PROGRAMME EST EN COURS D'ÉLABORATION :

- Vous êtes propriétaire sur les communes d'implantation et/ou à proximité ? (particulier, collectivité)
- Vous souhaitez participer à ce programme ?
- Vous avez d'autres idées ?

CONTACTEZ WPD !

EXEMPLES DE CATÉGORIES DE PROPRIÉTAIRES ET DE MESURES ASSOCIÉES

- **Habitant :** plantation en fond de jardin;
- **Propriétaire forestier :** mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence, gestion des zones de transition entre parties boisées et milieux ouverts, gestion des parcelles forestières afin de développer des strates intermédiaires ...
- **Propriétaire agricole :** haies en bordure de parcelles, boisements, jachères, pelouses calcicoles, prairies, actions de sensibilisation ...

* Suite à un soucis de distribution intervenu en janvier 2018, cette lettre d'information est de nouveau communiquée aux habitants.

